



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 2 mars 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 28

N° DEL-2023-13

**SEANCE DU 08 MARS 2023**

Nature de l'acte :  
Finances – subventions

Présents : Mme BENIER, Maire

**OBJET :**  
Demande de subvention  
à l'Etat au titre du FIPDR  
pour le déploiement d'un  
dispositif de  
vidéoprotection

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;  
M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.  
Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.  
Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.  
M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

Absents :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

\*\*\*\*\*

E X P O S E

Vu l'appel à projets au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'année 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a pour projet de déployer en 2023 un dispositif de vidéoprotection comprenant pour cette première tranche l'installation de 11 caméras sur le domaine public et de matériels d'enregistrement et de visionnage au sein des locaux de la police municipale.

Pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation comprise entre 20% et 50% du coût d'investissement hors taxes.

Le coût d'investissement atteint 154 000 € hors taxes.

La commune entend solliciter une subvention de 69 300 €, soit 45%.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres	31 600,00 €	20,52%
Emprunts		0,00%
<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>31 600,00 €</b>	<b>20,52%</b>
Union Européenne		
Etat - FIPDR	69 300,00 €	45,00%
Conseil régional	30 000,00 €	19,48%
Conseil départemental	23 100,00 €	15,00%
<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>122 400,00 €</b>	<b>79,48%</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

ADOpte l'opération de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DEMANDE à l'Etat, au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, une subvention d'un montant de 69 300 € représentant 45% d'une dépense de 154 000 € HT,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

FAIT A THOIRY,  
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,  
Muriel BENIER



Certifiée exécutoire le 10 mars 2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 10 mars 2023